

## Traite PESSAHIM

### Proposition de plan – Dixième chapitre – Daf 110 a et b

#### 110 a

##### Guemara

*Beraita : On ne doit pas avoir deux actes de relations.*

- *Nous devrions dire qu'il a reconsidéré la possibilité d'avoir à nouveau des relations (elles ne devraient pas être comptées ensemble, elles sont indépendantes) !*
  - *Abaye : Cela signifie qu'il ne faut pas manger deux choses [ou boire deux coupes ou se laver deux fois] et avoir des relations même une seule fois, de peur de devenir faible et de voir son Mazel s'aigrir.*

*Beraita : Si l'on boit un nombre pair, on est responsable de sa propre mort.*

- *Rav Yehudah : S'il n'est pas sorti [entre deux coupes], il n'y a pas de problème.*
- *Rav Ashi : J'ai vu Rav Chinena bar Bivi sortir pour voir ce qui se passait dehors après chaque coupe.*
  - *Les "paires" ne sont un problème que s'il a l'intention de voyager par la suite - s'il reste chez lui, il n'y a pas de problème.*
    - *R. Zeira : Dormir, c'est comme voyager.*
    - *Rav Papa : Aller aux toilettes, c'est comme voyager.*
  - *C'est problématique même s'il reste chez lui !*
    - *Rava avait l'habitude de suivre [la parité de ses boissons] à l'aide des poutres (afin de suivre le nombre, même lorsqu'il allait rester chez lui) ;*
      - *Chaque fois qu'Abaye buvait une coupe, sa mère [de substitution] tenait deux coupes dans ses mains [pour s'assurer qu'il ne boive pas un nombre pair de verres en tout] !*
      - *Chaque fois que le Rav Nachman Bar Yitzchak buvait deux coupes, son assistant tenait une coupe dans sa main ; quand il buvait une coupe, son assistant tenait deux coupes dans ses mains. (Donc même à la maison, c'est un problème)*
        - *Les personnes importantes sont différentes (les Shedim s'efforcent de leur faire du mal - pour les personnes ordinaires qui restent à la maison, ce n'est pas un problème).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Ula : Nous ne sommes pas inquiets pour les "paires"/ "zougot" si l'on boit 10 coupes [ou plus].*

- *C'est comme il a enseigné ailleurs (certains disent que c'est une Beraita), que Chachamim ont promulgué [de boire] 10 coupes dans Beit ha'Evel - si la notion de "Zougot" s'appliquait à 10 coupes, Chachamim n'auraient pas promulgué quelque chose qui peut être dangereux ! (Ceci est différent de Rava, qui dit que la coupe de Berachah ne se joint pas pour le mal).*

*Zugot s'applique à huit coupes, c'est un problème.*

- *Rav Chisda et Rabah bar Rav Huna : Non, car la 7e coupe est en relation avec le mot "Shalom" (tout comme Shalom est le septième et dernier mot de la dernière Berachah de Birkat Kohanim) qui s'associe [à six] pour le bien [pour éviter d'être zougou], mais pas pour le mal (le problème des zougot ne s'applique donc pas à un total de huit,)*

*Zugot s'applique à six, c'est un problème..*

- *Rabah et Rav Yosef : Non, car la 5e coupe est en relation avec "Vi'Chuneka" ("Vi'Chuneka" est le cinquième et dernier mot de la deuxième Berachah) qui est un bon mot, mais pas un mauvais (zugot ne s'applique pas au-delà de cinq).*

*Zugot s'applique à quatre, c'est un problème..*

- *Abaye et Rava : Non, car "V'Yishmerecha" ("Veyishmerekha" c'est le troisième et dernier mot de la première Berachah) s'associe pour le bien, mais il ne se joint pas pour le mal (zugot ne s'applique pas au-dessus de trois. Ci-dessus, Rava a justifié pourquoi Chachamim ont promulgué quatre coupes et ne s'est pas préoccupé de la sorcellerie, mais en tout cas Zugot ne s'applique pas).*
  - *Rava a agi selon son enseignement - il a souvent renvoyé Rabanan après qu'ils aient bu quatre verres.*
    - *Il n'était pas concerné, même si Rava bar Livai a été endommagé [après avoir bu quatre verres] → Dans son cas, il a été endommagé parce qu'il avait l'habitude de poser des questions pendant que Rava enseignait [en public - cela embarrassait Rava].*

*Rav Yosef : Yosef le shed m'a dit qu'Ashmedai, le roi des Shedim, est nommé sur tous les dégâts relatifs aux Zugot ;*

- *Version 1 : Un roi ne fait normalement pas de dégâts (nous n'avons pas besoin de nous préoccuper autant des Zugot ; les Beraitot mettent en garde contre cela à cause de la sorcellerie).*
- *Version 2 : Un roi fait ce qu'il veut - il peut briser une clôture d'une propriété privée pour se faire un chemin, et les gens ne peuvent pas protester (nous devons être très inquiets pour les Zugot).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Rav Papa : Yosef le shed m'a dit que les Shédims tuent à cause de "deux" (par exemple des coupes) ; ils endommagent à cause de quatre, mais ils ne tuent pas ;*

- *Ils frappent pour deux, que ce soit Shogeg ou Mezid ;*
- *ils endommagent pour quatre seulement si c'est Mezid.*

*Si une personne a oublié et est sortie [après avoir bu des Zugot], que doit-elle faire ?*

- *Il doit prendre son pouce droit dans [quatre doigts de] sa main gauche, et vice-versa, et dire "Vous (au pluriel) et moi sommes trois" (vous ne pouvez donc pas me faire de mal à cause des Zugot) ;*
  - *S'il entend [quelqu'un] dire "Toi (au pluriel) et moi sommes quatre", il doit répondre "Toi et moi sommes cinq", et ainsi de suite ;*
  - *Un cas s'est produit, la personne est montée à 101, et le shed a explosé [de douleur].*

*Ameimar : Le chef des femmes sorcières m'a dit que celui qui les rencontre doit dire "les excréments bouillants dans les paniers déchirés doivent être dans vos bouches, vous les femmes sorcières ; j'espère que vos cheveux vont tomber, le vent va disperser vos miettes, les épices et le nouveau safran (tout cela est utilisé pour la sorcellerie) ;*

- *Tant que je ne suis pas arrivé au milieu de vous, j'étais protégé par la miséricorde du Ciel, et la vôtre ;*
- *Maintenant que je suis au milieu de vous, je vois que la miséricorde dont je profitais di Ciel et la vôtre envers moi-même se sont refroidies.*

*En Eretz Yisrael, ils ne se préoccupent pas de Zugot ;*

- *Rav Dimi de Neharda'a était même attentif au nombre pair de lignes creusées sur un tonneau (mesurent la quantité qui se trouve à l'intérieur) ; un cas s'est produit, le tonneay a éclaté.*
  - *La règle générale est la suivante : ces shédims ne s'adressent qu'à des personnes qui s'inquiètent [excessivement] pour eux.*

*Rav Dimi : Une tradition de Moshé du Sinai enseigne qu'il faut se préoccuper de deux œufs, deux noix, deux courges et deux d'une autre matière ;*

- *Les Chachamim n'étaient pas sûrs de ce qu'est l'autre matière, c'est pourquoi ils avaient décrété un interdit général à propos de tout.*
  - *Divers Amora'im ont dit que les Zugot ne s'applique qu'en dessous de 10, huit, six ou quatre - cela ne concerne que les Shedim, mais tout nombre pair entraîne une vulnérabilité à la sorcellerie :*
    - *Un homme a divorcé de sa femme ; elle a épousé un commerçant. Chaque jour, le premier mari buvait du vin dans le magasin de ce*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*commerçant, et elle a essayé de lui faire du mal par la sorcellerie ; elle a échoué, parce qu'il était prudent avec Zugot.*

- *Un jour, il a beaucoup bu ; après 16 verres, son esprit n'était plus aussi clair, et il a cessé de se méfier des Zugot ; elle l'a fait partir après un nombre pair. Un Arabe l'a vu et lui a dit : "Cet homme est [comme] mort ! Reuven s'est agrippé à un palmier – le palmier a séché [à cause de la sorcellerie dont il était victime] et il a éclaté.  
[Donc il y a un impact / sorcellerie même si on dépasse le chiffre 10]*

*Rav Avira : Les zugot ne s'appliquent pas aux bols de nourriture [cuite] et aux pains ;*

- *La règle générale est la suivante :*
  - *Les zugot ne s'appliquent pas à quelque chose de fini par l'homme ; nous ne sommes concernés que par les aliments finis par le Ciel*
  - *Le Zugot ne s'appliquent pas à la consommation d'alcool dans un magasin.*
  - *Si une personne [a cessé de manger ou de boire, puis] a reconsidéré sa décision [d'en prendre plus], les Zugot ne s'appliquent pas ;*
  - *Les Zugot ne s'appliquent pas à un invité (il ne sait jamais combien il recevra, c'est donc comme s'il reconsidérerait chaque fois sa décision) ;*
  - *Les Zugot ne s'appliquent pas à une femme (elle ne prévoit normalement pas de boire beaucoup), sauf si elle est estimée.*

*Rav Chinena brei d'R. Yehoshua : L'aspergous (une boisson à base de chou ou asperge ? ; les gens la boivent avant de manger le matin) s'associe pour le bien, pas pour le mal.*

- *Version 1 (Ravina) : Nous sommes très stricts avec [Safek] Zugot (si quelqu'un n'est pas sûr de la quantité qu'il a bue, il en boit une autre avec l'intention qu'elle ne s'associe que si elle a déjà eu un nombre pair - sinon, c'est comme si on reconsidérerait la question) ;*
- *Version 2 (Ravina) : Nous sommes indulgents envers Zugot (si quelqu'un boit plus pour être en sécurité, cela montre qu'il se soucie d'eux, ce qui le rend vulnérable).*
  - *Rav Yosef : Deux coupes de vin et un verre d'alcool/de bière ne se joignent pas [pour être considéré comme trois] ; deux coupes de bière et une de vin s'associent ;*
    - *Pour s'en souvenir, tout matériau (qui n'a pas en lui-même le shiour suffisant pour être tamei) qui est lié/attaché à un autre matériau de plus strict que lui-même est Tamei (les shiourim s'associent), tout ce qui est lié/associé à quelque chose de plus indulgent est Tahor. (Il s'agit d'une Mishnah sur un vêtement fabriqué à partir de deux matériaux - le matériau le plus strict (c'est-à-dire qu'il a un Shi'ur plus petit pour être Mekabel Tum'ah) peut compléter le Shi'ur pour le matériau plus indulgent, mais pas l'inverse. Le vin est plus important que la bière, il correspond donc au matériau le plus rigoureux).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Rav Nachman : Deux coupes de vin avant la table [sur laquelle de la nourriture a été apportée] et une coupe avec la table s'associent ; une coupe avant la table et deux avec le repas ne s'associent pas.*

- *Rav Mesharshiya : Nous n'avons pas besoin de réparer (protéger des Zugot) le plateau, mais plutôt la personne - il en a bu trois [dans les deux cas] !*
  - *Tous s'accordent à dire que deux coupes avec le repas et une après ne s'associent pas, comme dans le cas de Rabah bar Nahamani (quelqu'un a bu deux coupes avec le repas et a été affligé ; Rabah a donné l'ordre de remettre la table et de lui donner une autre coupe pour le guérir).*

*Rav Yehudah : Toutes les boissons mélangées/coupées s'associent [en bien ou en mal], à l'exception de l'eau [même l'eau chaude et l'eau froide ne sont pas considérées comme se mélangeant] ;*

- *R. Yochanan : Même les eaux mixtes peuvent s'associer.*
  - *Rav Papa : Ce n'est que si l'eau chaude et l'eau froide ont été mélangées - mais si les deux étaient froides ou les deux chaudes, elles ne s'associent pas.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)